Fusion des com de com Pesmes-Marnay, mariage à l'eau

La CDCI (*) devait trancher hier après-midi. Elle l'a fait. Demandée par les élus du Val de Pesmes, la fusion avec le voisin marnaysien a obtenu une majorité... pas qualifiée.



A droite, Thierry Decosterd, président d'un Val marnaysien, à la sortie de la réunion. Photo Bruno GRANDJEAN

Les sourires étaient trompeurs, devant le portail de la Préfecture. Quand certains, fermés, préféraient garder leur satisfaction pour eux, d'autres, pourtant perdants, faisaient contre mauvaise fortune bon cœur. « On aura passé, depuis le début, 16 heures à débattre, pour arriver à un résultat que j'avais imaginé depuis le début. » André Gauthier avait bien tablé sur 23 voix favorables à son projet de fusion des communautés de communes pesmoise et marnaysienne.

Sur 42 membres, il lui en fallait pourtant 28 (majorité qualifiée), alors même que 34 personnes et cinq procurations ont été recensées hier. Neutres, les débats ont débouché sur un verdict sans appel pour le Val de Pesmes, appelé donc à éclater. « J'avais simplement demandé à la CDCI de prendre de la hauteur sur ce sujet », synthétise le président de la CCVP qui avoua, « faire des déçus » au moment d'énoncer la nouvelle à ses collègues pesmois. « C'est la démocratie qui est respectée », a sobrement commenté Thierry Decosterd, président d'un Val marnaysien majoritairement hostile (nos précédentes éditions) à une fusion, bloc à bloc, avec Pesmes.

Répliques dans le Val de Gray?

La suite ? Ce sera donc, vraisemblablement, sept communes (Malans, Bresilley, Bard-lès-Pesmes, Montagney, Chaumercenne, Motey-Besuche et Chancey) de la future-ex CCVP en direction d'une communauté marnaysienne à mi-chemin entre Doubs et Haute-Saône, et les onze autres, dont le bourg-centre Pesmes, en direction de Val de Gray. On devine, déjà, quelques maux de tête chez ce dernier.

Vraisemblable donc, l'issue n'est pas totalement définitive. Toutes ces délibérations étant désormais renvoyées aux différentes communes concernées qui devront, également, valider à la majorité qualifiée. Soit la moitié des communes représentant les deux tiers d'une population intercommunale, ou inversement. Dans le dossier Pesmes-Marnay-Gray, le très probable futur blocage fera revenir le bébé en CDCI, en juin. Sauf à espérer des modifications mineures, la cause semble néanmoins entendue. Comme l'est, pour l'Est du département, les deux seuls amendements (lire par ailleurs) à avoir été validés hier. Le Pays d'Héricourt accueillera Aibre, Laire et Le Vernoy, tandis que Rahin-et-Chérimont verra Clairegoutte, Échavanne et Frédéric-Fontaine se fondre dans le décor.

(*) Commission départementale de coopération intercommunale

Maxime CHEVRIER

Source:

http://www.estrepublicain.fr/edition-de-vesoul-haute-saone/2016/03/22/pesmes-marnay-mariage-a-l-eau